

Département 57

SERAD

Service Éducatif Renforcé à Domicile

Le Château de Lorry / CMSEA

PRESENTATION DE L'ACTION

Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation

Le Service Éducatif Renforcé à Domicile (SERAD), créé en 2009, se situe à Longeville-Lès-Metz ; il est adossé à la MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) du Château de Lorry, établissement de l'association du CMSEA (Comité Mosellan de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'adolescence).

Service gérant l'action

Le SERAD fait partie du Château de Lorry qui comprend 3 autres services : une MECS, un ITEP et un SESSAD.

Personne à contacter

Jacques GOMEZ, Directeur du Château de Lorry.

jacques.gomez@lechateaulorry.fr

Jérôme VALENTE, Directeur technique de la MECS et du SERAD

jerome.valente@lechateaulorry.fr

SERAD (1^{er} étage)

30, boulevard Saint-Symphorien

57050 Longeville-lès-Metz

mecs-serad@lechateaulorry.fr

Tél : 03-87-22-29-95

Echelle de l'action (géographique, nombre d'usagers concernés)

La zone d'intervention du SERAD se limite au bassin messin (et ce, dans un rayon de 30 km) afin d'optimiser le temps d'intervention des professionnels et d'offrir aux familles des interventions éducatives fréquentes et de proximité. Le SERAD s'adresse à 25 enfants âgés de 6 à 16 ans. Un éducateur s'occupe en moyenne de 5 enfants.

Cadre juridique

S'inscrivant dans la réforme de la protection de l'enfance, conformément à la loi du 5 mars 2007, le dispositif SERAD est une modalité dite de « placement à domicile » dans un cadre administratif (à la suite d'un contrat passé entre la famille et les services de l'ASE), ou dans un cadre judiciaire (par décision du juge des enfants confiant l'enfant à l'ASE). Le SERAD ne peut prendre en charge des enfants au titre de placements directs.

Dans les premiers temps d'existence du SERAD, 1 enfant sur 2 (50%) se situait dans le cadre judiciaire. Aujourd'hui, l'accompagnement administratif correspond à 80 % des mesures. La durée moyenne des mesures est de 18 mois.

Financement

Le prix de journée du SERAD est de l'ordre de 60 euros par jour et par enfant concerné.

ELABORATION DU PROJET

Critères ayant motivé le projet

Le Château de Lorry était en quête de moyens pour raccourcir les temps de placement dans l'établissement tout en sécurisant les retours en famille par un étayage éducatif et une possibilité de retour ponctuel en MECS en cas de difficultés conjoncturelles. Le constat était que le placement était souvent maintenu faute de moyens pour préparer le retour. Lorsqu'une mesure d'AEMO ou d'AED était instaurée, elle apparaissait souvent insuffisante et ne présentait pas la garantie d'une mise à l'abri en cas de crise.

Parallèlement, l'Aide Sociale à l'Enfance souhaitait innover et diversifier ses modes de prise en charge, et notamment développer un dispositif qui serait une alternative au placement et à l'AEMO. L'idée était, à terme, de diminuer le nombre de places d'internat et de porter le projet du retour de placement. L'ASE s'est associée à la réflexion des MECS du Château de Lorry et de Lettenbach et a voulu en faire un dispositif par territoire et le généraliser sur le plan départemental.

Personne(s) à l'initiative du projet

Les services de l'ASE, à l'écoute des projets élaborés par le Château de Lorry et la MECS de Lettenbach, ont travaillé par groupes transversaux sur le thème de la diversification des modes de prises en charge. L'ASE a mis en place ensuite un comité de pilotage pour créer un dispositif SERAD réparti sur chaque territoire du département qui serait une alternative à l'AEMO et au placement. Le Château de Lorry (établissement du CMSEA) et la MECS de Lettenbach (établissement de la Fondation Vincent-de-Paul), y ont participé. Le comité de pilotage a élaboré un protocole d'entrée et la méthode d'intervention propre à ce dispositif. Chaque SERAD développe ses propres outils mais doit répondre au même cahier des charges. L'un des points principaux du cahier des charges qui s'impose aux établissements qui veulent ouvrir un SERAD est d'adosser celui-ci à un établissement ; il s'agit dans un souci de continuité pour l'enfant, que la mise à distance éventuelle puisse se faire avec la même équipe.

Références à un projet du même type

Ce comité de pilotage s'est appuyé sur l'expérience des SAPMN dans le Gard qui travaille avec cet outil depuis 32 ans et qui a donc pu en évaluer les effets. L'ASE et le Château de Lorry ont eu également de nombreux échanges avec d'autres départements, en allant visiter un dispositif à Troyes, à Paris, un SERAD dans l'Yonne, et un service ambulatoire à Strasbourg.

Références théoriques

Le SERAD mobilise de multiples références théoriques. Si les travaux de Guy Hardy, sur l'aide contrainte et de Guy Ausloos sur la compétence des familles constituent des références majeures, d'autres pensées issues de la Belgique et du Québec sont utilisées notamment en raison des multiples outils que proposent les praticiens de ces pays. L'École de la paix et l'association ATD-Quart-Monde influencent aussi les modalités d'intervention des professionnels du SERAD. La notion de bienveillance est au cœur de leur activité.

Public visé

Les enfants qui bénéficient de cette mesure sont issues de familles d'origine et de niveau social diversifiés mais où la notion de danger est identifiée (violence, inceste, mise en danger, défaut de soins...). Cependant la prise en charge SERAD s'arrête dans des situations d'interaction violente à répétition, d'impossibilité à entrer sur le terrain de la famille, de non-collaboration ou de rejet de l'intervention, de fausse collaboration de la part de la famille. La mesure s'arrête également lorsque les objectifs fixés par l'ASE sont atteints.

Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants

Une chef de service, une psychologue (à mi temps), 5 éducateurs et une secrétaire à mi-temps composent l'équipe. Le SERAD est rattaché à la Direction technique des maisons d'enfants.

Objectifs du projet

L'objectif du SERAD est :

- de placer la famille au cœur des interventions,
- d'offrir une prestation souple permettant de travailler le changement avec les familles,
- de travailler davantage à partir des compétences parentales,
- de permettre à terme une diminution des mesures de placement classique. L'objectif est d'offrir un mode de prise en charge en amont pour éviter un placement en MECS ou de faciliter le retour à domicile en cas de placement antérieur au sein du Château de Lorry ou dans d'autres établissements.

Date de début du projet

2008

Date de démarrage de l'action

Expérimentation à partir de juillet 2009 par le SERAD du Château de Lorry et officialisation par autorisation en mars 2011.

GRANDES ETAPES D'EVOLUTION CHRONOLOGIQUE

2004 : Projet de l'axe 3 du schéma départemental de la protection de l'enfance et de l'adolescence 2004-2009 du Conseil général de la Moselle de « réorganiser » ses réponses éducatives et d'« innover ».

2007 : La Loi du 5 mars donne comme orientation de diversifier les modes de prise en charge. Dans cet esprit, le Conseil général a engagé une réflexion pour créer un nouveau dispositif visant à changer les pratiques en Moselle.

2008 : L'Assemblée du Conseil général valide le principe de l'expérimentation d'un dispositif de placement modulable, dénommé SERAD.

2009 : Le Conseil général choisit de faire une expérimentation sur Sarrebourg car le lien entre la PMI et l'ASE est déjà important, ce qui constitue un avantage pour le travail de collaboration entre différents services.

2010 : Bilan de l'expérimentation et validation politique de l'outil en 2010 avec choix de le généraliser. Démarrage du SERAD au Château de Lorry.

2012 : 4 SERAD existent sur l'ensemble du département aujourd'hui.

DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR

Description de l'action effective¹

Le SERAD est chargé de trois missions principales : d'observer/d'évaluer les compétences parentales et les risques à partir d'outils d'évaluation ; d'impliquer les parents c'est-à-dire soutenir et accompagner la fonction parentale, en associant les parents qui sont les premiers acteurs; de protéger le mineur à son domicile.

L'accompagnement SERAD se met en place à la demande des services de l'ASE, avec l'accord des familles et après concertation de l'ensemble des partenaires chargés de l'évaluation du projet. L'entrée dans la mesure SERAD comprend donc plusieurs étapes que les professionnels (ASE et SERAD) ont décomposé au nombre de 9. La famille est associée à chaque étape :

- 1) évaluation par le secteur ou/et par l'ASE.
- 2) exposé de la situation à l'équipe SERAD. Grandes lignes des objectifs avec l'ASE. S'il y a acceptation de la mesure on aboutit à l'étape 3. Dans le cas contraire l'équipe SERAD peut émettre des préconisations.
- 3) écriture du projet pour l'enfant et présentation du projet à la famille.
- 4) « reprise émotionnelle » de la famille par le professionnel le plus proche.
- 5) première rencontre SERAD/famille.
- 6) contrat de l'ASE avec la famille et passage de commande par l'ASE au SERAD.
- 7) démarrage de la mesure. Co-construction des interventions avec la famille.
- 8) évaluation tripartite tous les trois mois : la famille, le SERAD et l'ASE.
- 9) renouvellement ou fin de mesure.

1) L'entrée dans la mesure SERAD est issue d'un diagnostic partagé entre les parents, le secteur social, la PMI et l'ASE avant d'être proposée au service prestataire. Au-delà de l'implantation géographique du parent qui est un préalable pour l'ASE, des critères d'entrée dans le dispositif ont été définis² : les professionnels repèrent le besoin de sécuriser l'enfant sur la vie quotidienne, la capacité des parents à mobiliser leurs compétences parentales, leur capacité à adhérer au projet et à se remettre en question, à prendre les conseils prodigués. Si le parent est collaborant mais qu'il existe un lien pathogène, la mesure SERAD n'est pas envisagée.

¹ La visite du dispositif SERAD s'étant faite dans le cadre de l'étude contractualisation, la fiche ONED s'est centrée exclusivement sur les mesures contractuelles dans le descriptif du déroulement de l'intervention.

² Pour que ces différents indicateurs en amont soient partagés entre la PMI, les professionnels de secteur, l'ASE, et le SERAD, il a été nécessaire selon l'ASE de mettre en cohérence tous les territoires et de former une majorité de professionnels pour qu'ils puissent parler le même langage.

2) Une fois que les professionnels (ASE, PMI, secteur) sont d'accord sur l'évaluation de la situation familiale, ils réfléchissent au projet pour l'enfant puis aux dispositifs qu'ils peuvent actionner. Dès qu'ils ont choisi le SERAD, la situation est présentée au SERAD du Château de Lorry. Les responsables DASE³, DASTI⁴, DPMI⁵, rencontrent l'équipe du SERAD dans ses locaux. On assiste ici à une seconde phase de concertation. Lorsque tous ces acteurs sont d'accord, l'interlocuteur le plus proche (réfèrent ASE après un placement ou AS de secteur en amont) écrit le Projet Pour l'Enfant. Le PPE est conçu comme un acte de partage éducatif avec le parent. Ce n'est que dans un second temps que l'ASE demande aux parents de signer le contrat d'accueil provisoire.

3) Le cadre ASE reçoit les parents hors la présence du SERAD. Le Projet Pour l'Enfant est signé par les parents. Il fixe les problématiques et les axes de travail. Sur ce projet, il est déjà noté que l'enfant sera pris en charge par le SERAD. Le cadre ASE explique bien le cadre de la mesure, et notamment que l'enfant peut être mis à distance en cas de danger avéré. Il s'agit de vérifier la collaboration des parents mais l'ASE leur demande de prendre le temps de réfléchir.

4) Ensuite, l'interlocuteur le plus proche, qui peut être celui qui a établi une relation de confiance avec le parent (réfèrent ASE, puéricultrice de PMI ; un éducateur de la MECS si placement), organise une rencontre et questionne le parent sur la décision ASE. Selon les professionnels ASE rencontrés, ce temps-là permet de lever certaines craintes qu'ont les parents sur cette mesure. Lors d'une première mesure SERAD, le placement à domicile de l'enfant peut-être est vécu par certains parents comme « un piège ». Cette étape est appelée « reprise émotionnelle » de la famille.

5) Puis les parents et le SERAD se rencontrent pour la première fois. Le SERAD présente à la famille l'ensemble du service. Son objectif est de fixer le cadre de travail et si nécessaire de parler des raisons de l'intervention, de revenir sur le passé. Lors de cette rencontre, le SERAD présente à la famille son éducateur référent mais aussi son co-référent. Le rôle du co-référent est important tout au long de la mesure : le double regard permet à l'éducateur de ne pas être happé par le système familial, et permet aussi à la famille de bénéficier d'interventions régulières tout le long de la mesure. Le but est que celle-ci ait toujours une personne identifiée si l'éducateur référent est en arrêt maladie, en congés, ou en formation. La famille sait aussi qu'à tout moment toute l'équipe peut intervenir (astreinte).

6) Ensuite, l'ASE contractualise avec les parents avant de « passer la commande » au SERAD. Ces trois temps (visite des parents au SERAD, contrat ASE, passage de commande) se font le même jour.

³ Division de l'Aide Sociale à l'Enfance

⁴ Division de l'Action Sociale Territoriale et de l'Insertion

⁵ Division de la Protection Maternelle et Infantile

Le contrat d'accueil provisoire SERAD est le document qui officialise et jalonne administrativement l'intervention entre le parent et l'ASE. Il définit la durée, les motifs, et les objectifs généraux de l'intervention et la date de la prochaine ponctuation de la mesure entre l'ASE, le SERAD et les parents. La co-construction, des places et des responsabilités entre ASE et établissement, est clairement définie. La réunion entre ASE et parents permet de repréciser à la famille, les missions de chacun: le service ASE « assume de tenir la position d'autorité », « ce qui permet au SERAD de ne pas l'être ». L'ASE se charge également de recadrer l'intervention au cours de la mesure, si besoin est. Le fait que l'ASE soit bien identifiée dans son rôle d'autorité facilite l'intervention de l'équipe SERAD. Celle-ci estime que « ça rend plus opérationnel [son] travail ». Une fois que l'ASE et les parents sont d'accord sur les objectifs de travail, le SERAD commence son intervention.

7) Après la première rencontre SERAD/ famille, un rendez-vous individuel avec la psychologue est fixé, le plus souvent 15 jours après. Il permet à celle-ci de présenter le cadre de ses interventions (moments de souffrance psychologique et de situations de blocage dans le travail d'accompagnement, dans le travail sur la relation parent/enfant)

Si avec l'ASE, la famille co-construit les objectifs globaux (contrat, projet), l'évaluation trimestrielle, le renouvellement et la fin de mesure, avec l'équipe SERAD, elle co-construit le DIPIC, le référentiel d'intervention, l'évaluation entre les synthèses, et les synthèses. Il faut deux, trois mois entre la 1ère présentation et le début du travail de collaboration entre le SERAD et la famille, la mise en route peut être complexe et lente. Le SERAD se donne ce temps pour établir une relation de respect et de confiance avec les familles. Il travaille avec la famille sur 3 objectifs au maximum (même s'il y en a plus de nommés). Ces objectifs sont concrets pour que la famille puisse bien comprendre les axes de travail. L'objectif est de travailler sur « ce qui fait » le danger en s'appuyant sur le projet pour l'enfant, donc sur ce que l'ASE et le juge des enfants attendent des familles. La clarification des objectifs relatifs aux éléments de danger délimite le cadre de l'intervention SERAD. Un document appelé « référentiel d'intervention⁶ » co-construit avec les familles guide l'intervention.

Trois types d'intervention se font tout au long de la mesure SERAD dans différents espaces :

- L'éducateur intervient à domicile et sur le réseau social et familial en moyenne 3 fois par semaine à différents moments de la journée. Il intervient en fonction des situations dans les moments où les familles se sentent le plus en difficulté. Il s'appuie sur divers outils pour construire son intervention tels

⁶ Il est élaboré autour de différents points : les objectifs visés en référence au projet de l'enfant, les axes de travail co-construit avec la famille, les moyens mis en œuvre, les personnes concernés, le rythme d'intervention et l'évaluation.

que le « cahier des familles » qui reste dans la famille et où est noté le contenu de la visite mais aussi la « spirale de la réussite »⁷, le « futurogramme »⁸.

- Des ateliers collectifs sont organisés dans les locaux du SERAD dans lesquels la présence parentale n'est pas imposée : des groupes de soutien à la parentalité sont animés par la psychologue et une éducatrice 1h30, tous les mois, où il s'agit d'inviter les parents à échanger sur les difficultés auxquelles ils se heurtent dans la vie familiale quotidienne. Un atelier parental dénommé « Atelier de Félix » s'adresse aux parents désireux d'échanger, de débattre et de s'informer sur les pratiques éducatives avec d'autres parents et en présence de professionnels. Des ateliers éducatifs travaillent sur la communication non-violente à partir de fiches pédagogiques et d'un jeu appelé « mic-mac ». Un atelier de « jeux coopératifs » est également organisé par les éducateurs en partenariat avec l'association « Ecole de la Paix », autour du thème de la non-violence. Destiné aux enfants, aux parents et aux familles, il se déroule sous forme d'échanges entre les participants, à partir de fiches sur le conflit éducatif, sur la façon dont le parent peut s'adresser à l'enfant sans que cela amène du conflit. Ce débat se concentre également sur les relations entre enfants. De plus, le SERAD s'appuie sur différents livres tels le guide pratique de Danielle Laporte⁹, les contes de Jacques Salomé¹⁰. Il est intéressant de noter que ce type d'intervention collective a eu des effets inattendus : la mise en place d'un atelier de pères a montré une forte mobilisation de ces derniers souvent absents ou peu mobilisés dans les suivis traditionnels.

- Un accueil séquentiel à la Maison d'enfants du Château de Lorry peut être mis en place en début ou en cours de mesure. Cet accueil à la MECS est utilisé de façon ponctuelle, en urgence en cas de crise « conjoncturelle ». Le SERAD témoigne que cette mise à l'abri en MECS est beaucoup moins utilisée

⁷ Lorsque l'éducateur est dans une famille, il demande aux membres de la famille de dire l'aspect positif de la semaine comme par exemple, « aujourd'hui mon enfant a fait son travail scolaire tout seul », « il m'a demandé de sortir ». L'éducateur l'inscrit ensuite sur un dessin de spirale. Cet outil permet de montrer les aspects positifs de l'enfant car en situation de crise, les parents ont tendance à voir que les aspects négatifs.

⁸ Le futurogramme, que l'équipe appelle aussi « le futur réjouissant », est un outil de travail avec lequel l'éducateur part du présent et demande à la famille ce qu'elle peut faire pour changer la situation : par exemple, pour l'école, l'éducateur demande aux parents ce qui est réalisable, quelles sont les personnes qui pourraient les aider. C'est une étude des possibles. Les membres de la famille choisissent une voie et l'éducateur la rend visible sur un dessin. Puis, ce dernier va les accompagner dans ce projet. Il va s'appuyer sur la façon dont la famille se représente les choses pour induire du changement. Selon l'équipe SERAD, à partir du moment où c'est la famille qui énonce son projet, il y a moins de conflit car ça vient d'eux. Ça ne veut pas dire qu'elle va le faire toute seule. Elle peut être en difficulté et demander de l'aide au SERAD. Dans ce cadre, l'équipe SERAD travaille beaucoup sur l'imaginaire.

⁹ *Pour favoriser l'estime de soi des tout-petits Guide pratique à l'intention des parents d'enfants de 0 à 6 ans*; éditions CHU Sainte-Justine

¹⁰ *Contes à guérir, Contes à grandir, 2008; Contes à aimer, Contes à s'aimer, 2009; Contes d'errances, contes d'espérance, 2009, Edition Le Livre de Poche.*

qu'à la naissance du service. Le service s'appuie aujourd'hui beaucoup plus sur la famille élargie en cas de nécessité d'accueil. Cette mise à distance de l'enfant s'est presque toujours fait avec la collaboration de la famille. En cas de crise, le SERAD remplit le formulaire de « crise conjoncturelle » et le faxe à l'ASE. Lors d'une crise conjoncturelle, le SERAD élabore avec la famille les moyens de protection qui doivent être mis en œuvre pour garantir la sécurité de l'enfant. Dans 60% des cas, une intervention plus forte de l'éducateur suffit, notamment lors de crise le samedi. Sinon, il peut confier l'enfant à la famille élargie ou bien l'enfant est mis à distance de sa famille à l'internat (17% des crises orientées vers l'internat).

Selon l'équipe SERAD, son intervention crée une dynamique : les parents se réapproprient leur rôle, en particulier pour ceux dont les enfants ont été initialement placés. Elle souligne qu'il y a peu de familles avec qui le service n'arrive pas à travailler. Il s'agit pour l'équipe dans son mode d'intervention d'impulser un processus de changement au sein des familles ; de soutenir, de responsabiliser les parents dans leur fonction éducative et de développer leurs potentialités en s'appuyant sur leurs savoir-faire. Le dysfonctionnement ne remet pas en cause toutes les compétences parentales. Il s'agit donc pour l'équipe SERAD d'accompagner les parents dans leur capacité à gérer en autonomie l'éducation de leur enfant, de restaurer les parents dans leur dignité, de les aider à s'affranchir des instances judiciaires et des travailleurs sociaux. Les professionnels du SERAD essaient donc d'activer un processus d'auto-résolution chez les familles et leur laissent la responsabilité du changement. Il s'agit pour eux de ne pas faire à leur place mais avec eux. Cette modalité d'intervention a nécessité pour les professionnels de modifier leur positionnement habituel, en passant d'une logique d'expertise à une logique partagée. Il leur a fallu lutter contre la « position haute » des travailleurs sociaux qu'ils avaient intériorisés au fil des années et adopter une position humble pour entrer dans une démarche de coéducation avec les familles.

Les familles se sentent soulagées et reconnues dans leurs compétences. Celles dont les enfants ont été placés auparavant en MECS et qui se situent dans une mesure administrative dans le cadre du SERAD, se sentent moins dévalorisées ; « n'ayant plus l'épée de Damoclès », elles le conçoivent même comme « une promotion ». Le SERAD essaie de rendre actrice la famille lors de la synthèse : la famille s'évalue elle-même sur le travail fait, sur ses blocages et ses compétences, elle relit la synthèse écrite avec l'éducateur et expose oralement cela lors de la réunion de synthèse.

8) En effet, le suivi en SERAD est jalonné de bilans d'étapes trimestriels afin de mesurer l'évolution de la situation, les avancées ou les freins posés entre les différentes parties en présence (ASE, SERAD, famille). La famille est concrètement associée aux bilans ainsi réalisés. Lors de la synthèse, la parole est donnée d'abord à la famille. Toutefois, la réunion ne se fait pas intégralement avec les familles. Lors du comité de pilotage de l'ASE, il a été retenu que lors de cette réunion, un temps de travail préalable soit

consacré exclusivement aux professionnels pendant les dix premières minutes. À l'issue de la synthèse, l'éducateur reprend le cadre, la feuille de route avec la famille. L'objectif est d'accompagner la famille, et de s'appuyer sur ses attentes. Selon l'équipe SERAD, la famille collabore car tout est construit avec elle. « Si c'était directif, le climat ne serait pas le même ». De son côté, l'ASE adresse à la DASTI et/ou la DPPI les écrits réalisés au fil des mesures.

9) Lors de la décision de renouvellement ou de sortie du dispositif, l'ASE et le SERAD ont défini des critères d'évaluation qui permettent de mesurer les effets de l'accompagnement lors de la prise en charge.

Professionnels participant à l'action (et autres services)

Plusieurs professionnels participent à l'action : le SERAD se compose d'une psychologue, de plusieurs éducateurs, d'un directeur technique, d'une chef de service. Il doit se coordonner tout au long de la mesure avec le responsable de pôle ASE, qui, de son côté, assure les liaisons nécessaires avec les responsables DASTI et PMI.

Implication des professionnels

Les membres de l'équipe SERAD sont très impliqués et constamment en recherche d'outils et de réflexions pour favoriser l'accompagnement des familles.

Implication de la hiérarchie et autres institutions

La hiérarchie s'implique dans la mesure puisqu'un directeur technique encadre tout le dispositif SERAD et MECS. Les partenaires du SERAD qui sont sollicités tout au long de la mesure sont multiples, que ce soit les intervenants du projet, la DDCS¹¹, l'inspection académique, l'Education Nationale, l'Ecole des parents, la PMI, les associations culturelles, de loisirs et sportives, de soutien scolaire, d'aide aux devoirs...

Temps et modalités de régulation en équipe

Deux temps régulent le travail collectif :

-une réunion d'équipe se déroule une fois par semaine, le lundi matin. Durant ces temps les participants réfléchissent aux situations d'urgence et aux stratégies d'interventions à mettre en oeuvre. Les professionnels soulignent l'importance de la présence de la psychologue du SERAD lors de cette réunion. Cette dernière les aide à réfléchir sur leurs propres pratiques. Elle peut également intervenir sur des problématiques telles que le lien parents/enfants, la violence, etc.

¹¹ Direction départementale de la cohésion sociale.

-une supervision, dirigée par un psychothérapeute extérieur, est organisée une fois par mois pour les éducateurs, la psychologue du service et la chef de service. À travers des études de cas et des jeux de rôle, les professionnels du SERAD soulignent que ce moment est « un temps de ressources pour [eux]».

Modalités d'entrée en contact avec le public

N'ayant pas l'habilitation justice, le SERAD entre en contact avec le public par le biais de l'ASE.

Implication des usagers

Les usagers sont associés à presque toutes les étapes de la mesure.

Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers

Le SERAD fonctionne en continu 24h sur 24h, 365 jours par an. L'accueil physique dans les locaux du service est régi par des horaires (8h30-20h). Le cahier des charges lui demande d'intervenir en moyenne trois fois par semaine, mais les interventions sont modulables en fonction des besoins repérés. Le SERAD essaie de trouver le juste équilibre, pour ne pas être trop intrusif. Les éducateurs peuvent travailler tôt le matin et tard le soir en fonction des besoins de l'enfant. Ils ont des horaires flexibles et peuvent travailler les jours fériés. Les permanences téléphoniques sont organisées en alternance 1 semaine sur deux entre la Chef de Service et le Directeur Technique, qui, d'astreintes, ne s'éloignent pas de Metz. Les éducateurs peuvent également être d'astreintes sur les temps de week-end lorsque la situation le nécessite. Le SERAD peut ainsi être en mesure d'apporter une réponse de sécurité graduée face aux urgences.

Modalités d'information de l'environnement sur le dispositif

L'environnement est bien informé de l'existence du dispositif SERAD. Tout un travail a également été mené par certains membres de l'équipe pour expliquer leur activité.

Place de l'action par rapport au système dans lequel elle s'insère

Réaménagement ou évolution du projet

Les premiers bilans sont actuellement en cours d'analyse. L'équipe est associée à la réflexion sur le schéma départemental Mosellan. Le SERAD est sollicité pour une augmentation de son activité en 2013. Une augmentation de fonctionnement à hauteur de 5 mesures est en cours d'évaluation

Autre projet actuel

Un espace parents va se créer dans les mois à venir au sein du SERAD.

REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET (regard critique, entraves ou freins au développement, limites de l'action...)

L'équipe SERAD souhaiterait que les parents puissent participer à l'ensemble de la réunion avec l'ASE lors des évaluations tous les trois mois.

ELEMENTS RELATIFS A L'EVALUATION

L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ? Si oui,

Le dispositif est évalué par le Conseil général et développé au sein du département. A l'interne, des bilans bi-annuels sont réalisés chaque année avec l'ensemble des intervenants institutionnels. De plus le service est à l'évaluation interne et externe.

Méthode d'évaluation mise en œuvre

Effets observés,

Conclusions, perspectives dégagées

Points de vigilance

Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)

Pistes en vue d'une évaluation

Modalités d'analyse de la structure

Evaluation interne janvier-mars 2013

Fiche effectuée le : décembre 2012.

A partir de :

-entretiens collectifs avec le directeur, les cadres du SERAD et de la MECS du Château de Lorry, et deux cadres ASE.

-entretiens en binôme avec deux membres du SERAD (psychologue, éducatrice) et deux membres de la MECS (deux éducateurs, un qui s'occupe des relations avec les familles et l'autre des enfants).

-documents du SERAD (PowerPoint de présentation du service, DIPIC, livret d'accueil, plaquette SERAD, questionnaire à destination des parents, fiche de préparation à la synthèse, référentiel d'intervention, différentes fiches sur les ateliers collectifs, la spirale de la réussite), et documents de l'ASE (référentiel SERAD).